

Tu ne trouves pas d'entreprise, c'est bientôt la rentrée !

Ga peut arriver !

Tu as jusqu'à 3 mois après le début des cours pour trouver une entreprise.

Tu pourras donc commencer ta formation.

L'établissement t'aidera à trouver une entreprise pendant ce délai.

Si toutefois, tu ne trouves vraiment pas d'entreprise, tu peux toujours demander ton transfert dans une formation similaire mais sans alternance.

Et si ton apprentissage se passe mal ?

En cas de difficultés, il faut en parler avec le maître d'apprentissage ou avec le responsable de formation.

Il est possible de rompre un contrat d'apprentissage, mais cela doit respecter des règles régies par le code du travail.

L'établissement te renseignera.

Il faudra aussi que tu trouves une autre entreprise pour terminer ton alternance et donc ta formation.

Et les stages ?

Il est possible que ta formation parle :

- d'un stage en milieu professionnel
- de périodes de formations en milieu professionnel

La convention de stage est obligatoire.
Le stage ne pourra pas durer plus de 6 mois.



Lors d'un stage, on ne parle pas de salaire mais de gratification. Elle est obligatoire pour tout stage dont la durée est supérieure à 2 mois (consécutifs ou non). En dessous de 2 mois, la gratification est facultative, même si elle peut être négociée en fonction de ton profil.

L'alternance est une méthode pour acquérir expérience professionnelle et connaissances théoriques.

TU VEUX EN SAVOIR PLUS ?

Pour obtenir plus d'informations, tu peux :

- **aller sur le site de l'ONISEP**
 - tu y trouveras pleins d'informations générales sur les formations, les filières possibles, les établissements, etc.



- **Aller sur les sites des établissements qui t'intéressent**

- Tu y trouveras les détails des formations qu'ils proposent mais aussi des éléments intéressants sur la vie au lycée.



- **Faire des portes ouvertes**

- Rien de mieux pour se projeter, poser des questions à des enseignants, ou des lycéens qui ont été dans la même situation que toi.



- **Demander de l'aide au CDI de ton établissement.**

- Tu y trouveras une grande quantité d'informations, mais aussi de l'aide pour tes recherches.



Orientation

*STAGES,
APPRENTISSAGE,
ALTERNANCE,
QU'EST-CE QUE C'EST ?*



prof_de_oops

Quelles différences ?

L'alternance et l'apprentissage sont 2 méthodes qui permettent de combiner études et travail en entreprise. Le but est d'obtenir un diplôme tout en acquérant de l'expérience professionnelle.

Alternance

Système qui alterne les périodes de travail en entreprise et les périodes de formation en établissement scolaire.

Il existe 2 types de contrats d'alternance :

- le contrat d'apprentissage (16 à 29 ans)
- le contrat de professionnalisation (16 à 25 ans + d'autres personnes sous conditions)

Apprentissage

L'apprentissage est une forme d'alternance. L'apprenti suit une formation en établissement scolaire tout en travaillant en entreprise. Il est suivi par un maître d'apprentissage.



Un âge minimum

Le contrat d'apprentissage est ouvert à :

- tous les jeunes de 15 ans, si la classe de 3ème est terminée.
- tous les jeunes de 14 ans, qui auront 15 ans entre la rentrée scolaire et le 31 décembre. Le contrat ne sera signé qu'aux 15 ans.
- Si tu es mineur au moment de la signature du contrat, ce sont tes parents / représentants légaux qui signeront.

L'alternance est possible

à tous les niveaux de formations !

Certains Bac Pro et CAP sont tout à fait possible en alternance, il te suffit de te renseigner auprès de l'établissement auquel tu seras rattaché.
Mais il te faudra trouver une entreprise !



Trouver une entreprise

Trouver une entreprise pour une alternance, c'est comme chercher un emploi.

Il te faudra :

- un CV
- une lettre de motivation
- faire des recherches
- postuler à des offres
- passer des entretiens d'embauche

Il te faudra être motivé !



Voici quelques astuces :

- ton établissement d'accueil a souvent une "liste" d'entreprises susceptibles de prendre des élèves.
- ton réseau : famille, voisins, amis... parles-en autour de toi.
- Faire des candidatures spontanées (n'attend pas les offres) et ose !
- Consulte les sites d'offres d'alternance ou de recherche d'emploi.
- Il existe des salons de l'alternance pour rencontrer directement des entreprises qui recrutent, tu pourras y déposer ta candidature.



Dans tous les cas : il faudra t'y prendre plusieurs mois à l'avance !

Tout travail mérite salaire !



Quelque soit le type de contrat choisi, tu travailles en entreprise, tu mérites donc de percevoir un salaire.

Ce salaire dépendra :

- du type de contrat
- de ton âge
- du temps de travail effectué
- du secteur dans lequel tu travailles
- du nombre d'années de formation que tu as déjà effectué.
- de tes éventuels diplômes déjà obtenus

• **Petite info :**

- Si tu souhaites te réorienter (par exemple après une 2nd Général et Technologique) et que tu envisages l'alternance, c'est tout à fait possible ! Il te suffit de trouver la formation qui t'intéresse.